

bulletin

Sept. 2014

s e m e s t r i e l



Société archéologique historique
et scientifique de Soissons

SOMMAIRE

En couverture : ce qu'il reste du château médiéval de Chevreux : une tourelle d'angle.

2 - sommaire.

3 - notre programme pour le quatrième trimestre 2014 et janvier 2015

4 - informations diverses.

5 - l'archéologie dans le Soissonnais par Denis Defente et Anthony Lefebvre le 18 mars 2014.

8 - sceaux et pouvoir à Laon et à Soissons par Caroline Simonet, le 27 avril 2014.

12- le théâtre antique d'Augusta Suessionum par Brigitte Tillard et Erick Balin, le 18 mai 2014.

15- sortie pique-nique du 15 juin 2014

18 - affiche "rencontre avec les livres".

19 - affiche "les fusillés pour l'exemple."

20 - affiche "Soissonnais 1914"

En encart :

- programme du colloque de septembre.

- bulletins d'inscription pour les repas des 27 et 28 septembre, 16 octobre et 14 novembre. 2014.

**Bulletin conçu, réalisé et imprimé par nos soins
Dépôt légal septembre 2014
Tirage 270 exemplaires**

NOS

RENCONTRES

POUR LE

QUATRIEME

TRIMESTRE 2014

ET JANVIER 2015

**Société archéologique, historique et scientifique de Soissons
4, rue de la Congrégation, 02200 SOISSONS**

Téléphone-répondeur-fax : 03 23 59 32 36

Site Internet : www.sahs-soissons.org - courriel : contact@sahs-soissons.org

**Association reconnue d'intérêt général à caractère culturel par la D.S.F. de l'Aisne
le 25 septembre 1996**

samedi 27 et dimanche 28 septembre : colloque sur *"les civils de l'Aisne dans la guerre - 1414-1944"*. Voir le programme joint avec le **bulletin d'inscription indispensable** pour les déjeuners des deux jours.

jeudi 16 octobre : à 17 heures 30, à l'auditorium du Mail et en association avec A.V.F., conférence de Denis Rolland sur *"la guerre des femmes"*. Mireille Andrieu, Anne-Marie Canton-Bacara, Jeanne Macherez, Germaine Sellier et quelques autres encore sont restées à Soissons pendant toute la Grande guerre. Elles soignent les blessés, se fréquentent, se rencontrent et se disputent parfois. Issues de milieux sociaux différents, toutes ont été décorées de la Croix de guerre et certaines de la Légion d'honneur. Risquant chaque jour leur vie pour soigner les blessés sous les bombardements, elles avaient des caractères bien trempés. A l'aide de photographies et même de films inédits, Denis Rolland fera revivre ces héroïnes qui ont fait la une de la presse de l'époque. Il tentera de retrouver ce qu'elles sont devenues après la guerre. A l'issue de la réunion, un dîner sera servi à 20 heures dans la salle des fêtes du Mail pour les adhérents des deux associations. **Inscription indispensable** à l'aide du bulletin joint.

vendredi 14 novembre : conférence-dîner à 19 heures 30 à l'hôtel des Francs à Soissons. Préalablement au repas, le docteur Bellau, après avoir conté l'histoire du bastion St Remy à Soissons, évoquera un drame méconnu : son explosion le 13 octobre 1815. **Inscription indispensable** à l'aide du bulletin joint.

vendredi 5 décembre : à 14 heures à l'Arsenal, conférences d'introduction à l'exposition *"les fusillés pour l'exemple, les fantômes de la République"*. Cette exposition évoquera la manière dont la justice militaire s'est exercée pendant toute la durée du conflit. L'objectif est de comprendre l'échec progressif des différentes méthodes de coercition exercées à l'encontre des soldats présumés réfractaires jusqu'à l'instauration d'un système de communication moderne et de contrôle positif à grande échelle. En illustrant le changement complet de stratégie dans l'application de la justice militaire, l'exposition explicite l'évolution des rapports entre l'armée et le pouvoir civil. Elle s'appuiera sur les nombreux exemples d'exécutions qui se sont déroulés dans l'Aisne ainsi que sur les travaux du général André Bach et ceux de Denis Rolland pour l'année 1917 (voir affiche page 19).

dimanche 14 décembre : à 15 heures, à l'auditorium du Mail à Soissons, conférence de Jean-Pierre Hallard, conservateur aux archives départementales de l'Aisne, sur *"la chute et le retour de l'Empire dans l'Aisne"* pour évoquer cette année si riche en événements qui s'étale entre juin 1814 et 1815. Après l'abdication de Napoléon, que se passe-t-il dans l'Aisne ? Quelles sont les répercussions des Cent jours dans notre département ? Deux extraits du film Waterloo (1970) du réalisateur russe Bondarchouk, film qui n'a jamais été projeté en France, compléteront son intervention.

dimanche 18 janvier : à 15 heures, à l'auditorium du Mail à Soissons, conférence de M. Eric Thierry sur *"Claude Chastillon, témoin du siège de Laon par Henri IV en 1594"*. Topographe du roi, Claude Chastillon était aux côtés d'Henri IV lorsque celui-ci assiégeait Laon en 1594. Ses cartes et ses dessins n'évoquent pas tous les épisodes du siège mais ils forment des documents exceptionnels qui illustrent l'apport décisif du service des logis de l'armée à la cartographie française de la fin du XVI^e siècle et du début du XVII^e.

*

*Notre réunion de février aura lieu le dimanche 15 et sera consacrée à notre
assemblée générale annuelle.*

INFORMATIONS DIVERSES

Bienvenue à nos nouveaux adhérents de l'été :

Françoise BECHTEL, de Paris,
Jacky CONFALONIERI, de Nanteuil Notre-Dame,
Morgan HINARD, de Margny les Compiègne,
Jean-Paul JULHES, de Soissons.

Déception. En février dernier, nous avons reçu une lettre de la Ville nous confirmant l'attribution du logement mitoyen de nos locaux. Eh bien non, la décision est annulée. Parmi les sept sociétés historiques de l'Aisne, nous resterons celle dont le fonds le plus important est conservé dans les locaux les plus exigus et les plus vétustes. Jusqu'à quand ?

Rencontres avec les livres à l'ancienne Chapelle Saint-Charles et cour d'honneur du lycée, 9 rue de Panleu à Soissons les vendredi 10, samedi 11, et dimanche 12 octobre 2014 de 10h à 18h30, organisées par l'Association de sauvegarde de la Chapelle St Charles (voir affiche page 18).

De nombreux acteurs des métiers du livre animeront ces rencontres : auteurs, éditeurs, libraire. ateliers d'enluminure et de reliure. Présence des associations au service de la lecture et des lecteurs de tous âges : Lire et Faire Lire, Ligue de l'enseignement, Prix des Incorruptibles, Conte et Raconte en Soissonnais. Animations diverses : Conteuses, 'Raconte tapis', Spectacle 'lecture', Chasse au trésor, 'Troc' Livres.

Parmi les auteurs invités : Benoit Broyart, Dominique Brisson, Georges Grrart, Gaëlle Berthelet, Valentin Frété, Jean-François Meurisse, Patrick Fischer-Naudin, Frédéric Chouraki, Jean Michel Thibaux, Zemanel, et beaucoup d'auteurs régionaux animeront ces 3 jours d'échanges et de lecture.

Editeurs : A contresens, Cours toujours, Le trotteur ailé, Encrage, Le vase communicant.

JEUNESSE BD MANGAS HISTOIRE NATURE LITTERATURE GENERALE

En partenariat avec la Librairie du Centre à Soissons - Entrée libre

Accueil par les élèves du lycée Camille Claudel. Animation lectures par les élèves de la 'section théâtre' du collège Saint Just. Information auprès des écoles

Soissonnais 1914 : exposition de photographies, objets et uniformes présentant les débuts de la guerre dans le Soissonnais organisée par l'association Soissonnais 14-18 à la salle des fêtes de Vic sur Aisne du 13 septembre au 7 décembre (voir affiche en dos de couverture).

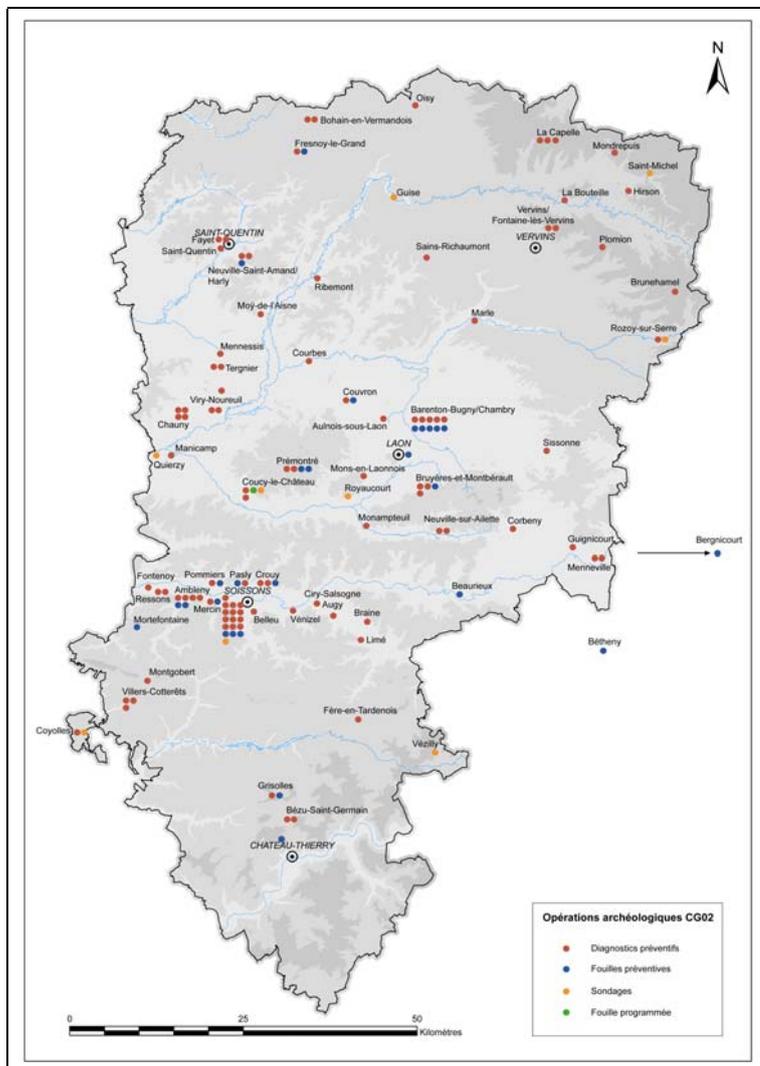


Fig. 1 : département de l'Aisne, carte de répartition des interventions archéologiques du service départemental 2005-2014.

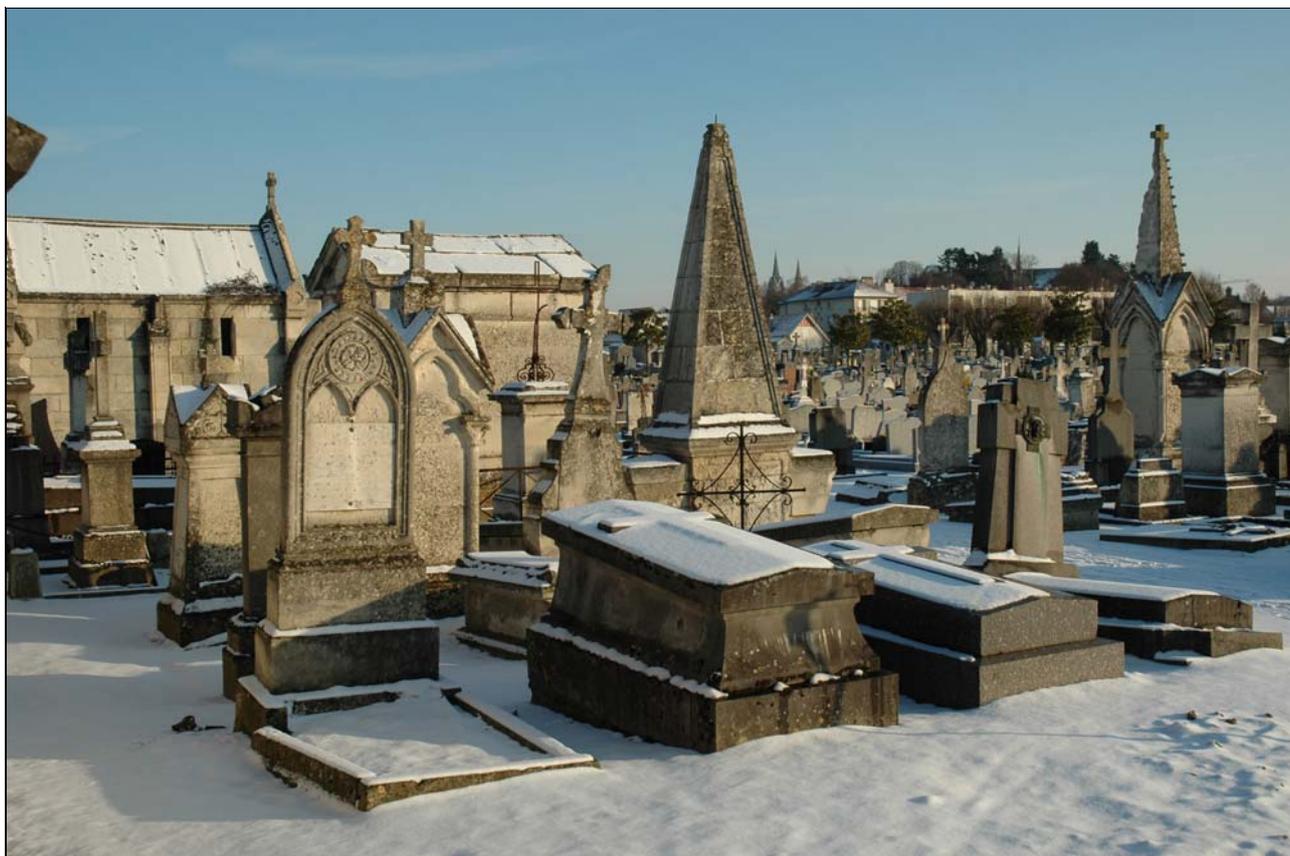
Les interventions archéologiques dans le Soissonnais

par Denis Defente et Anthony Lefebvre
le 16 mars 2014

Denis Defente rappelle l'historique du service de la conservation départementale des musées et de l'archéologie et ses principales missions, présentés en 2007 dans les mémoires de la Fédération : Chemin des Dames, Familistère Godin, subventions dans le domaine des musées, de l'archéologie et des associations patriotiques et actions diverses dans le domaine du patrimoine bâti, généralement en lien avec d'autres services. Dans le domaine de l'archéologie, le service a réalisé, depuis 2005, 138 opérations dont 100 diagnostics, 28 fouilles (fig. 1).

Différentes actions récentes dans la région de Soissons sont ensuite présentées :

1. Actions concernant des aménagements départementaux. Elles concernent des études préalables pour le compte de la Direction de la voirie départementale au sujet de deux édifices départementaux, à savoir :
 - le calvaire de Chavignon (programme de restauration),
 - le monument de la 7^{ème} DI à Leuilly-sous-Coucy (projet de déplacement).
2. Actions concernant des monuments funéraires.
 - la première action concerne le mausolée élevé par le comte de Brigode-Kemlandt (1850-1937) dans le cimetière de Folembray. Suite à l'étude réalisée, la commune envisage la restauration de ce monument.
 - la seconde action concerne la concession de l'Evêché dans le cimetière de Soissons (fig. 2). En lien avec la Mairie de Soissons et l'Evêché, une étude des tombes a été engagée en 2009. La société historique a par la suite été associée et Monsieur Wintrebert a pu suivre les opérations. Il a été préconisé à la Mairie de conserver prioritairement les quatre tombes les plus récentes (Czeslaw Dukiel, 1909-1973, Chanoine Doyen, 1902-1988, Joseph Huyghe, 1917-1998, et Gérard



Lefèvre, 1937-2011), le monument pour les six élèves victimes de l'explosion du 13 octobre 1815, le monument de Remi Desprez (1818) et celui de Charles-Henry de la Loge (1837).

3. Actions concernant des maisons anciennes de Soissons.

- un état des lieux de l'ancien commissariat, 11 rue de Bauton, a pu être réalisé avant sa vente par le Département à un particulier. Dans cette maison, constituée de plusieurs bâtiments de différentes époques étaient conservés de nombreux aménagements intérieurs (boiseries, cheminées) donnant le cadre de vie de différents propriétaires (les de Fay, Topin, Caillet-Gobaille, Dutour de Noirfosse ...). Dans une partie des caves (sur deux niveaux), on peut observer une base de tourelle. Les travaux d'aménagement ont permis de découvrir des peintures murales représentant un décor d'imitation de marbre.
- la maison dite « Henri IV », rue de la Paix, anciennement Archin, 9 Grand'-Place, vendue par la Ville de Soissons à un particulier, est, elle aussi, l'objet d'un programme d'aménagement. Denis Defente avait déjà réalisé un dossier à l'époque où la ville avait acheté cette maison et c'est donc dans cette continuité qu'il s'est intéressé au devenir de cet ensemble. Les premiers travaux ont permis de découvrir des peintures très proches de celles de la rue de Bauton. Ces éléments complètent les études précédentes (bull. SAS n° XVIII, p. 224-225). Denis Rolland suit attentivement le programme de restauration de cet immeuble.
- la maison 7 rue Plocq est un ancien hôtel particulier qui abrita le siège de la Croix-Rouge de Soissons, que présidait la comtesse de La Rochefoucauld. Les nouveaux propriétaires ont bien voulu qu'un état des lieux soit réalisé avant travaux, les

aménagements intérieurs témoignant du cadre de vie dans ce type de demeure au XIX^{ème} siècle. A cette époque, la maison était la propriété des Mennesson-Brayer, qui l'avaient acquise auprès de l'Hospice de Soissons puis, par héritage, des Lévesque, célèbre famille de magistrats.

- l'ancienne maison des Henry, 78 boulevard Jeanne d'Arc, a, quant à elle, été étudiée dans le cadre d'un projet de construction nécessitant un diagnostic archéologique dans le parc réalisé par le service départemental. Cette maison est caractéristique de l'excellente qualité de ces constructions réalisées à Soissons après le démantèlement des remparts de la ville à partir de 1885. De remarquables boiseries subsistent dans l'ancienne salle à manger.

4. Etudes documentaires préalables à des projets d'aménagement

- le projet d'aménagement du boulevard Jeanne d'Arc a nécessité une étude du potentiel archéologique afin de permettre au service de l'Etat de déterminer la nature des prescriptions en ce domaine.
- par ailleurs, une note complémentaire sur le théâtre romain a été réalisée suite au projet de mise en valeur du site, porté par Erick Balin et Brigitte Tillard.

Denis Defente passe ensuite la parole à son collègue du service départemental, Anthony Lefebvre, qui présente différentes interventions archéologiques sur Soissons réalisées par le Département de l'Aisne et par l'Inrap •



Soissons. Diagnostic archéologique, en 2012, sur le terrain de l'ancienne caserne des pompiers.



Sceau de Nivelon de Quierzy, évêque de Soissons
1201 - Arch. nat.

Sceaux et pouvoir à Laon et à Soissons (XI^e-XV^e siècles)

Conférence de Caroline Simonet
le 27 avril 2014

La sigillographie, ou étude des sceaux, du Laonnois et du Soissonnais a été entamée dès le XIX^e siècle : Germain Demay a publié un inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie qui englobait les diocèses de Laon et Soissons, pourtant largement hors de l'espace linguistique picard. De nombreux sceaux sont conservés aux Archives départementales de l'Aisne ainsi qu'aux Archives nationales. Les richesses de la Bibliothèque nationale et d'autres fonds dans l'Aisne et les départements voisins restent encore à inventorier de façon systématique. Malgré l'existence de l'inventaire de Picardie et de celui des Archives nationales rédigé par Douët d'Arcq, environ un tiers des sceaux ont échappé aux recensements. Il est vrai qu'il s'agit souvent d'empreintes très détériorées.

Le terme de sceau renvoie à la fois à la matrice et aux empreintes qu'elle produit. Ainsi il arrive que de nombreuses empreintes identiques existent, issues d'une même matrice. Dans le cadre d'une thèse, nous avons pu ainsi recenser 700 sceaux différents, mais dont les matrices (perdus aujourd'hui) ont produit plus de 1800 empreintes. Quant aux sigillants, on en a comptabilisé 445. Ces chiffres sont loin d'être définitifs et exhaustifs : ils sont le fruit d'un travail concentré sur les Archives départementales de l'Aisne et les Archives nationales uniquement.

Les empreintes offrent le plus souvent des dimensions trop importantes pour avoir été produites par des anneaux sigillaires. Ceux-ci existaient pour les sceaux de 10 à 20 mm. Au-delà, les matrices étaient des objets plats dotés au revers d'un appendice de préhension afin d'en faciliter la manipulation. Elles étaient conservées dans des coffres fermés afin d'éviter le vol ou l'utilisation frauduleuse.

Car l'usage le mieux connu des sceaux est celui de la certification des documents. Les sceaux servaient également à clore une lettre ou un sac de marchandises précieuses, à marquer la possession sur un bien ou encore à indiquer sur un produit l'identité de l'artisan qui l'avait réalisé et qui était payé à la pièce. Mais ces empreintes ne nous sont que très rarement parvenues. Aussi est-ce l'usage juridique des sceaux que l'on étudie le plus souvent grâce aux milliers d'empreintes qui demeurent rattachées aux documents médiévaux.

En Laonnois et en Soissonnais, les premiers sceaux de validation de document apparaissent dans la seconde moitié du XI^e siècle chez les évêques, soit à une période assez précoce dans le royaume de France. Les traces de scellement et les annonces de sceaux dans les documents concernent d'abord Laon. Mais c'est Helgot, évêque de Soissons, qui a laissé en 1085 la plus ancienne empreinte conservée. Progressivement, les grandes communautés religieuses (chapitres cathédraux, abbayes) et l'aristocratie (Soissons-Nesle, Coucy, Roucy...) s'emparent ce nouvel usage dans la première moitié du XII^e siècle, avant que les Communes, les chevaliers, l'ensemble du clergé (prêtres, chanoines...) ne les imitent avant 1200. Au cours du XIII^e siècle, c'est l'ensemble de la société laonnoise et soissonnaise qui a adopté le sceau : artisans, écuyers, bourgeois, officiers du roi...

Il arrive même que des moines possèdent un sceau personnel, bien qu'ils se dépouillent de toute autorité juridique individuelle lors de leur entrée en religion, s'en remettant à leur abbé et à la communauté des moines du couvent. Mais certaines missions confiées par les abbés peuvent conduire des moines hors du monastère et nécessitent la validation de documents. La matrice du couvent ne pouvant sortir des murs du monastère par crainte de perte ou de vol, le moine fait alors usage d'un sceau personnel. L'ordre cistercien, représenté dans la région par l'abbaye de Longpont, a laissé le seul document écrit réglementant l'usage et l'iconographie des sceaux. Les abbés devaient privilégier la figuration de la crosse abbatiale, plutôt que la très prestigieuse figuration en pied. On attendait également d'eux qu'ils transmettent la matrice d'un abbé à l'autre, donc la légende devait être anonyme. Enfin les moines n'étaient pas censés disposer d'un sceau conventuel. Très vite, ces mesures ont été assouplies. Ainsi les abbés de Longpont ont usé de la figure en pied, mais ce sont effectivement transmis les matrices. Cette règle a fini par être abandonnée à la fin du XIII^e siècle.

Un groupe semble totalement absent dans la région : les paysans. Si les serfs, paysans totalement dépendants juridiquement de leur seigneur, n'avaient pas l'usage d'un sceau, en revanche les vilains, paysans libres, pouvaient en avoir besoin. Or seule la Normandie nous a légué un nombre important de sceaux de « paysans » (le terme renvoyant aussi bien à des agriculteurs qu'à des artisans ou à des rentiers des villages). La raison de l'absence de sceaux de paysans dans les autres régions tient au contexte juridique. La coutume normande accorde une large autonomie juridique à l'ensemble des habitants, y compris les plus modestes. Cela donne à leurs sceaux une valeur juridique réelle, non contestable devant un tribunal. En Laonnois et en Soissonnais, comme dans la plupart des autres régions du royaume, la coutume est moins favorable. Beaucoup de personnages ne disposent pas d'une autorité juridique suffisante pour que les actes qu'ils valident soient reconnus devant un tribunal. Leur sceau est considéré comme ayant une valeur privée, et non une valeur authentique. Aussi les membres de la petite noblesse, les bourgeois, le bas-clergé, les paysans s'adressent le plus souvent à une autorité supérieure pour faire valider leurs ventes, donations, échanges de biens, testaments, etc... C'est ainsi que les évêques et leurs cours de justice (les officialités), les aristocrates, les grandes abbayes, le bailliage de Vermandois (l'administration provinciale du roi) sont sollicités pour rédiger et sceller des actes dits de « juridiction gracieuse » pour des tiers, moyennant paiement, car leurs sceaux sont authentiques. Cela explique l'abondance de certaines empreintes (notamment les officialités et le bailliage) et au contraire la rareté d'autres sceaux (les trois-quarts des sceaux de la région sont connus par une empreinte unique).



Sceau de Thibaut de Laon, moine de Foigny - 1303 Arch.nat.

Leur sceau est considéré comme ayant une valeur privée, et non une valeur authentique. Aussi les membres de la petite noblesse, les bourgeois, le bas-clergé, les paysans s'adressent le plus souvent à une autorité supérieure pour faire valider leurs ventes, donations, échanges de biens, testaments, etc... C'est ainsi que les évêques et leurs cours de justice (les officialités), les aristocrates, les grandes abbayes, le bailliage de Vermandois (l'administration provinciale du roi) sont sollicités pour rédiger et sceller des actes dits de « juridiction gracieuse » pour des tiers, moyennant paiement, car leurs sceaux sont authentiques. Cela explique l'abondance de certaines empreintes (notamment les officialités et le bailliage) et au contraire la rareté d'autres sceaux (les trois-quarts des sceaux de la région sont connus par une empreinte unique).

Les empreintes du Laonnois et du Soissonnais offrent un aspect assez classique. Deux formes dominent : le rond et la forme en navette (autrefois appelée ogivale, elle ressemble à une amande aux deux extrémités pointues). L'ovale se rencontre rarement (moins de 3 % des cas). On compte également trois sceaux scutiformes (en forme d'écu), un carré, un hexagone et un octogone. La cire employée est dans plus de la moitié des cas naturelle, allant du blond au brun. Les

colorations, utilisées dans la région dès le XII^e siècle, sont le vert (plus d'un quart des empreintes) et plus rarement le rouge (moins de 10 %). Enfin il existe trois cas de cire bicolore : un berceau de cire naturelle est rempli de cire rouge.

Ces empreintes sont rattachées aux documents selon différentes techniques, qui évoluent avec le temps. A l'origine, elles sont rivées au parchemin : le scelleur incise de parchemin d'une croix, fait passer dans l'ouverture un boudin de cire molle qu'il aplatit de chaque côté du document, puis applique la matrice sur la cire encore malléable côté texte. Dès le XII^e siècle, les sigillants adoptent l'appension : une attache traverse le bas du document par le biais d'une fente ou d'œillets pratiqués dans le parchemin, deux galettes de cire molle emprisonnent les attaches en leur cœur, et la matrice peut être apposée. Dans certains cas, on ajoute au revers de la galette de cire une seconde empreinte (le contre-sceau) afin de rendre la falsification du document plus difficile. Les attaches étaient à l'origine des lanières de cuir mais très vite elles sont remplacées par des languettes de parchemin (doubles ou simples) appelées des queues de parchemin. A ce type d'attache le plus courant (près de 90% des actes) s'ajoute l'usage de lacs de soie ou, très rarement dans la région, de cordons de laine ou de chanvre. Ces deux types d'attache offrent l'avantage de pouvoir jouer sur les couleurs. Pourtant les sigillants du Laonnois et du Soissonnais optent pour le rouge ou/et le vert dans 90% des cas. Il serait donc vain d'essayer à tout prix de chercher une signification héraldique à la couleur des attaches : ce n'est que très exceptionnellement le cas (et nous n'en avons trouvé aucun exemple pour la région).

Enfin autour de 1400 on voit apparaître un nouvel usage : le placage du sceau au bas du document. De la cire est chauffée puis déposée sur le parchemin ou le papier qui commence à être utilisé, puis la matrice est appliquée. Les scelleurs ont parfois tenté de protéger les empreintes en plaçant un carré de papier sur la cire, avant d'appliquer la matrice. Cet usage se révèle néfaste pour la conservation des empreintes qui se morcellent sous le papier et sont très rarement lisibles aujourd'hui. Le placage est adopté aux petites empreintes mais difficile à utiliser pour les sceaux mesurant plus de 25 ou 30 mm : or la taille moyenne des matrices dans la région tourne autour de 50 mm, et certaines atteignent les 90 mm, comme celle de la Commune de Soissons.

La surface du sceau offre deux espaces : le champ au centre, où l'on grave l'image, et l'exergue autour, où se trouve la légende (bien que certains sceaux soient anépigraphes). L'exergue est le plus souvent délimité par deux lignes, les filets. La légende commence généralement par une croix suivie du mot « sceau » en latin ou vieux français (sigillum / seel) écrit en entier ou abrégé ; puis viennent les prénom, nom et titulature du sigillant.

Au cours des siècles, l'image tend à empiéter sur l'exergue. Au début le phénomène est discret : les pieds d'une dame, l'épée d'un chevalier, la crosse d'un prélat... Puis apparaissent des architectures et ornements qui concurrencent de plus en plus la légende, parfois totalement interrompue par l'image. Il arrive même qu'un élément de l'image porte la légende, comme un phylactère déployé en arc de cercle.

Le choix d'image est large mais la plupart des sigillants respectent des convenances sociales liées à leur rang, leur statut et leur fonction. Le sceau incarne l'autorité du sigillant : l'image doit donc refléter cette autorité. L'une des figurations les plus prestigieuses est le portrait du sigillant. Ce portrait stéréotypé peut être en pied (très apprécié des prélats et des dames), en majesté (inconnu chez les laïcs de la région, il est utilisé par certains évêques et abbés, ainsi que pour figurer un saint patron ou la Vierge), à cheval (pour les aristocrates). L'équestre de guerre est le plus fréquent : seul Enguerrand IV de Coucy utilise un équestre de chasse sur son premier sceau. Quelques dames de la région optent également pour ce type mais il demeure peu répandu en Laonnois et en Soissonnais. Les communautés religieuses privilégient les saints patrons et les scènes hagiographiques. Toutefois certains laïcs n'hésitent pas à choisir également la figure de leur saint patron.



Sceau de Charles de Valois - 1294 Arch. nat.

Les sigillants plus modestes ne peuvent se permettre un portrait. Aussi ils se tournent vers les végétaux, les objets, les animaux, et surtout les armoiries. Les laïcs privilégient le type héraldique, soit sur leur grand sceau, soit sur leur contre-sceau. Il est plus inhabituel chez le clergé. Les Communes du Laonnois et du Soissonnais délaissent le type architectural, pourtant très en vogue dans d'autres régions. Elles préfèrent la figuration en pied. Soissons par exemple montre son maire en arme entouré des échevins ; le beffroi de la ville n'apparaît qu'au contre-sceau. En revanche, les officialités de Laon et de Soissons offrent des images d'architectures, probablement utopiques si l'on considère les similitudes du sceau de l'officialité de Laon avec celui de l'officialité de Reims.

Sur plus de 10 % des sceaux, l'image fait allusion au nom ou à la fonction du sigillant. Cet usage touche l'ensemble des catégories de sigillants : évêques, abbayes, comtes, officiers du roi, employés de la ville de Laon, dames, bourgeois... Il présente l'avantage de faciliter la reconnaissance du sceau dès le premier regard.

Les sigillants peuvent modifier leur sceau au cours de leur vie. Soit ils ont perdu ou endommagé leur matrice, ou se la sont fait voler. Soit ils ont connu un changement de statut ou de titulature : un chanoine devenu évêque, une dame devenue veuve ou remariée, un écuyer devenu chevalier, un comte qui a vendu un fief et doit le supprimer de sa titulature... Certains sigillants, à partir du XIV^e siècle, possèdent de nombreux sceaux. Les aristocrates et prélats se font réaliser des matrices adaptées aux différents usages qu'ils en ont (grand sceau, sceau secret, contre-sceau, signet, sceau aux contrats...). Même chez de modestes sigillants, on trouve des personnages qui utilisent deux, trois voire quatre matrices successives ou en même temps, sans que des règles d'utilisation des matrices puissent être définies.

La région de Laon et de Soissons offre donc un riche tableau sigillographique pour le Moyen Âge. Les usages et choix iconographiques sont assez classiques : ils sont très représentatifs des grandes tendances décrites dans les manuels de sigillographie. Mais cela n'exclut pas l'originalité de certaines images, ni la qualité de gravure de certaines matrices qui produisent de véritables dentelles de cire à partir de la fin du XIII^e siècle. Le temps nous a manqué lors de notre thèse pour dépouiller l'ensemble des fonds conservant des sceaux de la région, et nous nous sommes limités à la période médiévale. La sigillographie de la région est donc loin d'être un sujet épuisé.

Caroline Simonet.



Le Théâtre Antique d'Augusta Suessionum

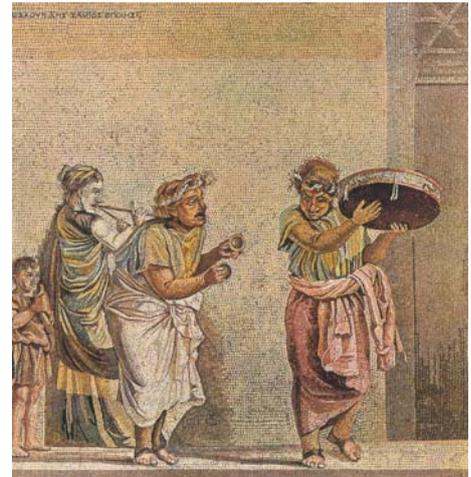
Conférence de Brigitte Tillard et Erick Balin – Anima Theatri

le 18 mai 2014

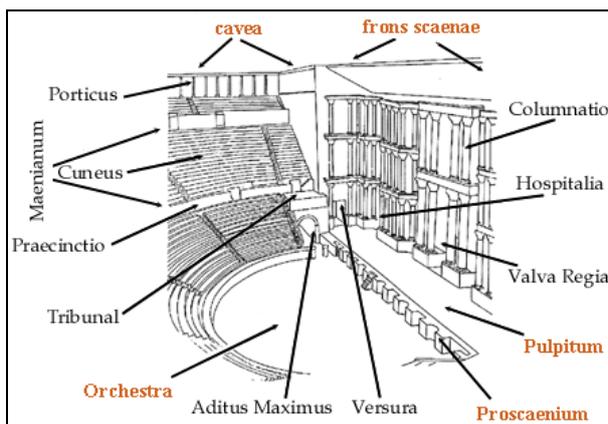
Durant l'Empire Romain, plusieurs centaines de théâtres ont vu le jour. Le théâtre romain, tant du point de vue du spectacle que de la disposition de l'édifice dans lequel il se déroule, trouve son origine dans le théâtre grec.

Les romains sont passionnés par les spectacles et les représentations théâtrales. Raillerie, ridicule, dialogues vigoureux, mimiques, improvisations, rire, émotion, tragédie, érotisme, violence, le théâtre est un spectacle complet qui répond aux attentes de tous les publics par les textes, chants, danses et musiques.

A Rome, le théâtre est intégré à la vie religieuse de la cité. Le calendrier des jeux et fêtes le favorise avec 61 jours de fêtes régulières auxquels s'ajoutent les jeux occasionnels, la célébration des victoires militaires, les événements familiaux des notables.



Dans les colonies de l'empire romain, on répond aux obligations du calendrier religieux avec un théâtre bâti au cœur de la ville pour les *ludi scaenici* (jeux scéniques) et un édifice construit sur les franges du tissu urbain pour les *munera* (spectacles de gladiateurs).



En 55 av. J.-C., Pompée construit à Rome le premier théâtre en pierre. Jusqu'à cette date, les spectacles se donnaient dans des édifices éphémères réalisés en bois. Vitruve décrit, dans son *Traité d'Architecture*, la façon par laquelle se construisent les édifices de spectacles, dont le théâtre, selon des règles précises qui s'appuient sur l'observation de phénomènes acoustiques et musicaux, mais aussi sociaux, avec des gradins desservis par des circulations permettant de répartir les spectateurs selon

leur position sociale.

L'évergétisme permet à des notables de faire profiter la collectivité de leur richesse. Ceci se manifeste par des bienfaits de toutes sortes, banquets publics, spectacles gratuits, ou financement d'édifices publics, thermes romains, théâtres, amphithéâtres. L'empereur était évidemment le plus grand des évergètes. Suétone consigne dans sa *Vie des douze Césars* les largesses prodiguées au

peuple romain. On se souvient de l'expression de Juvénal au seuil du II^e siècle : *Panem et circenses* (du pain et des jeux). Beaucoup de témoignages dans la littérature qui nous est parvenue décrivent la magnificence de certains spectacles. A partir du III^e siècle, l'évergétisme disparaît peu à peu.

S'inspirant d'abord du théâtre grec (Sophocle Euripide, Aristophane), le théâtre romain s'en distingue dès le III^e siècle av. J.-C. avec l'invention de la tragédie romaine, la *praetexta*. Les auteurs (Livius Andronicus, Ennius, puis Plaute, Térence et Sénèque) vont se succéder jusqu'au début de notre ère.

A partir de la conversion au christianisme de l'empereur Constantin, en 312, suivie de l'édit de Thessalonique en 380, où l'empereur Gratien en fait une religion d'état, la progression rapide du christianisme correspond à un changement culturel qui va faire disparaître les spectacles et abandonner les lieux où ils se déroulent, cirques, amphithéâtres, arènes, stades, théâtres, pendant que l'empire romain tendra vers son effondrement à la fin du V^e siècle.

En effet, les chrétiens émettent de violentes critiques sur les spectacles en général et le théâtre en particulier. Le théâtre est pour eux le lieu de l'impudicité, des turpitudes, de la lascivité, de la luxure, quand le cirque excite la fureur des foules et est malsain, et l'amphithéâtre fait l'objet d'atrocités, d'homicides et de cruauté. Aux yeux des pères de l'Église, tous les spectacles sont dangereux en raison de la fascination qu'ils exercent sur le public dont ils excitent l'âme avec des passions diverses, futiles, inutiles et dangereuses, alors que le seul souci du chrétien devrait être son salut.

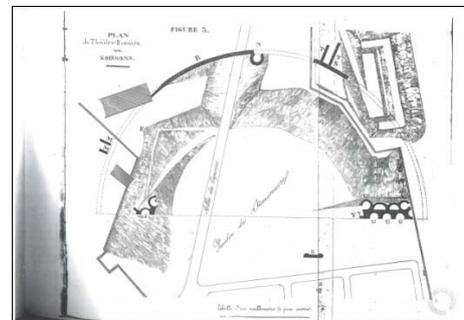
Cependant, le théâtre et sa lubricité encourent plus rapidement leur condamnation que le cirque et l'amphithéâtre, malgré la cruauté du sort infligé aux gladiateurs. Lactance, précepteur du fils aîné de Constantin, s'exprime ainsi : « Je me demande si la perversité du théâtre n'est pas encore la plus vicieuse ». Minucius Felix, Saint Augustin, Saint Jérôme, Saint Ambroise, Saint Césaire à Arles interviendront en ce sens. Tertulien n'accueille de nouveaux fidèles que s'ils ont renoncé à toute activité païenne liée aux spectacles, du côté de la scène comme des gradins.

Au début du V^e siècle, les *munera* vont disparaître, bientôt suivis par les autres formes de spectacles, entraînant l'abandon de leurs édifices. Le théâtre subsistera à Constantinople.

On remarquera que les premiers édifices de culte chrétien s'inspireront de l'architecture des basiliques, au sol plat, où seul l'officiant dominera la foule des fidèles, tous orientés vers lui, et pas de l'architecture des édifices de spectacle où une grande partie des spectateurs, dès les premiers rangs de la *cavea*, domine la scène.

Brigitte Tillard présente ensuite l'ensemble des connaissances disponibles sur le théâtre d'Augusta Suessionum depuis le mémoire de 1848 rédigé par Jules Leclercq De Laprairie, premier président de la SAHSS, ainsi que de nombreuses vues, gravures et plans de Soissons où figurent des éléments d'information concernant le théâtre.

Une prospection géophysique est envisagée pour compléter la connaissance actuelle du site.



Un plan topographique récent a permis de positionner les informations disponibles, incluant également le dernier relevé d'une cave dont l'accès se trouve dans le lycée Saint-Rémy, et dont la voute du XVII^e siècle repose sur des substructures appartenant vraisemblablement au théâtre.

Nos deux conférenciers concluent leur propos sur une restitution imaginaire du théâtre d'Augusta Suessionum, réalisée en glissant derrière le lycée Camille Claudel une vue du théâtre d'Aspendos en Turquie. Cet exercice permet d'imaginer la vue que nous aurions peut-être depuis le sommet de la tour de la cathédrale si les invasions barbares n'avaient contraint les Soissonnais des III^e et IV^e siècles à démolir le théâtre et ses alentours pour contruire le castrum. Cet exercice permet d'imaginer la vue que nous aurions peut-être du site depuis le sommet de la tour de la cathédrale si les invasions barbares n'avaient contraint les Soissonnais des III^e et IV^e siècles à démolir le théâtre et ses alentours pour construire le rempart du castrum.

Le beau temps a enfin permis à notre assemblée de se rendre sur le site du théâtre antique et d'y apprécier, à partir de la cavea dont la forme est encore évidente, les proportions estimées du mur de scène et de l'orchestre. La prospection géophysique prévue sur le terrain permettra de confirmer et de compléter les informations réunies depuis le mémoire de 1848.

Une liste bibliographique sur le sujet est disponible auprès d'Anima Theatri. Vous pouvez l'obtenir en nous la demandant par courriel (anima.theatri@hotmail.fr) ou par téléphone (06.74.62.93.70). Vous pouvez également nous rejoindre au sein de l'association Anima Theatri (adhésion annuelle de 10 €) pour encourager la valorisation du seul vestige gallo-romain d'Augusta Suessionum, alias Soissons, en utilisant les mêmes coordonnées figurant ci-dessus ●



Sortie pique-nique du dimanche 15 juin 2014 vers des châteaux du Soissonnais

Denis Rolland, notre président, avait pris contact avec les propriétaires des petits châteaux de notre région, qui sans se monter réticents, avaient un peu peur pour certains, mais nous ont tous accueillis avec chaleur.

La sortie de l'an dernier avait tellement été appréciée malgré la pluie, que les inscriptions ont rapidement afflué pour notre sortie annuelle et il a fallu réserver un car plus important. À 9 heures, le car de 59 places s'arrête sur la place de l'hôtel de ville. Quatre personnes nous font défaut sur incident, mais d'autres attendent une place.



Tourelle et pas de moineaux

Ressons-le-Long. Le château du Montois que nous apercevons de la RN 31, sans pouvoir le visiter, a été racheté récemment par M. Douchet qui entrepris les premiers travaux de réhabilitation - il était temps, les boiseries ont souffert.

Au cœur d'un bel espace boisé avec une chapelle, le château agrémenté de tourelles et encadré de grands pavillons dotés de pignons à pas de moineau offre une grande terrasse le long de la route avec une belle rambarde sculptée. La perspective montant à l'assaut

de la colline au pied de la fontaine a donné des idées au jeune chef d'entreprise qui souhaite en faire un lieu agréable pour des rencontres et concerts. Il envisage même la vigne !

Nous profitons de la proximité pour visiter l'ancienne ferme du château, très bien entretenue, mais qui n'a plus d'activité. Les stalles sont vides. Les chevaux sont en meilleure santé dehors.



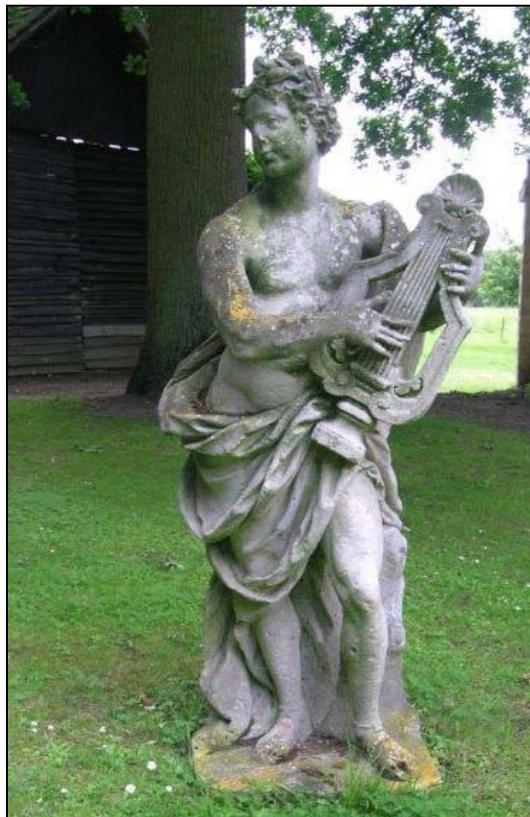
Le château dans l'écrin du parc

Pont-Saint-Mard nous sommes accueillis sur le perron par M. d'Auvigny dont la famille du Nord était venue s'installer "dans le midi", à Château-Thierry ! pour revenir à Pont-Saint-Mard où elle occupe les lieux depuis plusieurs générations.

Le château, détruit en 1917 par les Allemands comme le donjon

de Coucy, a été remplacé en 1931 par une demeure contemporaine, style villa normande, bien proportionnée et pittoresque, avec un parc merveilleux, mêlant l'eau descendant en cascades, petit pont, sculptures, beaux arbres et surtout belles perspectives vers Coucy et l'église que nous visitons avec le maire du petit village, quasi intégré dans le domaine.

Présence exceptionnelle du Saint-Sacrement, bien entretenue, bancs décapés et cirés ornée de vitraux très colorés, offerts par la famille, on est bien dans cette petite église ; Bernard Ancien considérait cette église romane comme la plus belle.



La déesse de la musique

M. et Mme de Pennart nous accueillent dans le parc. Le moulin de Chevreux a disparu. Les pavillons autour de l'entrée sont les restes d'un précédent château (1700), bâti à côté d'un château médiéval dont ne subsiste qu'une tourelle d'angle, côté Crise. Charles-Quint y serait passé. Le château actuel du XIX^{ème} porte le chiffre d'Adolphe-Paul comte Sieyès, ancêtre de la famille, qui l'intérieur de la propriété. Des travaux sont en cours, tout est bâché nous ne pouvons visiter. Le parc à l'anglaise est impressionnant par ses arbres dont un séquoia cent cinquantaire.

Folembray. Nous sommes reçus par Mme Wège et avons droit aux explications historiques de Denis Defente. Le château hérité des passions des rois de France pour la chasse a lui aussi été détruit par la Grande guerre, mais reconstruit en 1925 dans des proportions grandioses dans un parc orné de groupes en bronze ou sculptés. La décoration du hall d'entrée, l'escalier et les pièces que nous traversons est consacrée à la chasse à courre, mais pas de photos. La chapelle du XVII^o siècle reconstruite pierre par pierre provient du château de Courcelles au Maine (1645).

Le repas pique-nique a lieu dans les écuries de la vènerie, avec apéritif offert par Mme Wège ; un bon moment de convivialité.

Soissons. Le château de **Chevreux**, située dans une excroissance du territoire de Soissons dans Courmelles et dissimulé derrière une butte de terre le long de la rivière Crise, est une propriété ignorée des Soissonnais.



Le château de Chevreux

Nous n'avons pas pu nous rendre jusqu'à la grande croix édifée par la famille de Pennart en bordure de la voie rapide vers Château-Thierry, en mémoire des combattants qui ont péri à cet endroit en 1918.

Couvelles. Le magnifique château à l'architecture sobre et élégante, propriété de l'Opus Dei, abrite un centre international de rencontres ainsi qu'une école d'application d'hôtellerie. Les magnifiques grilles sont ouvertes. Madame Duhail nous accueille dans la cour fermée par les communs. La belle église est toute proche. Après une



visites aux caves avec des voûtes d'arrêtes, nous traversons pour descendre les grands escaliers donnant sur le parc et la pièce d'eau. La façade sud, beaucoup plus haute à cause de la dénivellation, s'expose avec ses fenêtres à bossages et son fronton avec les armes du baron d'Ivry et celles de sa femme, la couronne de baron et deux lions.



Villeneuve-Saint-Germain.

Situé en bordure de l'Aisne, ce très bel édifice du XIX^{ème}, se trouve au milieu d'un superbe parc aux allées ratissées façon jardin japonais. M. de Schonen, petit-fils de la comtesse de La Rochefoucauld et son épouse nous invitent à entrer dans la salle à manger et salons décorés, style années 1925-1930 ; pas de photos. Le château en brique et pierre, très classique, a été

reconstruit après la Première guerre mondiale par l'architecte D'Hont en perpendiculaire au précédent, plusieurs de ses éléments sont protégés. Subsistent des communs, ainsi que le mur d'une ancienne orangerie.

La chapelle, autorisée par Mgr Mennechet, est décorée de vitraux en rapport avec l'histoire de la famille dont M. de Schonen est très fier de nous dire le sacrifice de membre de la famille pendant la Révolution et l'implication de la famille dans le choix du drapeau tricolore par la monarchie.

Un goûter avec de petits canelés et du cidre vient nous reconforter. Le retour, place de l'hôtel de ville de Soissons, se fait dans les temps, après une excellente journée.

Jean-Marc Wintrebert.

SOISSONNAIS 1914

SOISSONNAIS

Exposition

présentée par l'association

Soissonnais 14-18

13 septembre - 7 décembre

2014

Vic-sur-Aisne

Salle des fêtes

ouverture

samedi et dimanche

de 10h. à 12h.

et de 14h. à 18h.

ou sur rendez-vous

Renseignements

03 23 55 17 18

<http://soissonnais14-18.net>



Ancienne Chapelle Saint Charles
9 rue de Panleu Soissons

RENCONTRE AVEC LES LIVRES



AUTEURS-EDITEURS-LIBRAIRES

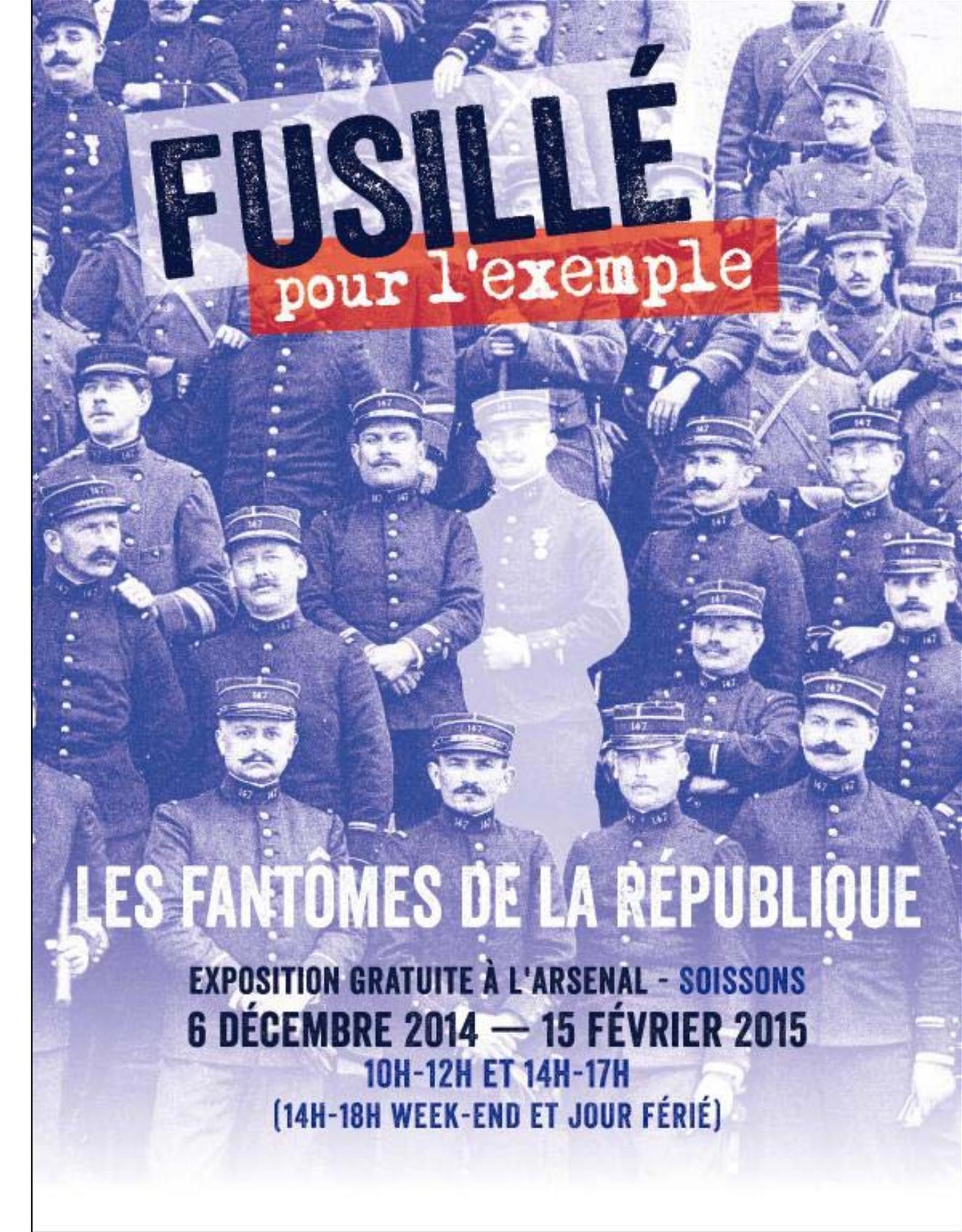
Vendredi 10 - Samedi 11 - Dimanche 12 octobre 2014
de 10h00 à 18h30
Entrée libre



www.scsc-soissons.net

Office de tourisme: 03 23 53 17 37

IMP. V. SUJIN - TEL. : 03 23 72 22 00



FUSILLÉ

pour l'exemple

LES FANTÔMES DE LA RÉPUBLIQUE

EXPOSITION GRATUITE À L'ARSENAL - SOISSONS
6 DÉCEMBRE 2014 — 15 FÉVRIER 2015
10H-12H ET 14H-17H
(14H-18H WEEK-END ET JOUR FÉRIÉ)

